

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

**Séance du 18 Décembre 2008**

L'an deux mille huit et le dix huit décembre  
à 21 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie  
sous la présidence de Monsieur Guy HELLE,  
au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 9 décembre 2008.

délibération n°08-12/2008	Renouvellement des conventions pour l'entretien des voiries communautaires
------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------

**Etaient présents** : Mr ANDRIOT Jean Pierre (remplaçant de Mr DEVIC Henri), Mme BASSO Thérèse, Mr BEDEL Philippe, Mr BELLOT Alexandra (remplaçante de Mme VIDAL Jacqueline), Mr BENAC Claude, Mr BENALET Paul, Mr BERGE Pascal (remplaçant de Mr GALY Maurice), Mme BOUE MERIC Jeannine (remplaçante de Mr AUDOUBERT Michel), Mr BOIX Jean Pierre, Mme BOUFFARTIGUE Francine, Mr BOUVIER Claude, Mme GAYE DELAPLANQUE (remplaçante de Mme BRIAND Christine), Mr BROS Bernard, Mr CARRERE Gérard, Mr CENA Pierre, Mr CESAR Jean Claude, Mme COMA Marianne, Mr COT Jean, Mr CRABE Pierre, Mme DEDIEU CASTIES Françoise, Mr DEJEAN Henri, Mme DELAVERGNE Evelyne, Mr DELMAS Robert, Mr DORET Michel, Mme DUPONT Michèle, Mr ESQUIROL Jean Marc, Mr GAY Jean Louis, Mme GILAMA Chantal, Mr GOUAZE François, Mr GRZYCZA Daniel, Mr HALIOUA Jean Louis, Mr HELLE Guy, Mr ICART Daniel, Mr JOLIBERT Patrick, Mr LABORDE Amédée, Mr LABORDE Michel, Mr LECHEVALIER Yann, Mme MAITRE Nadia, Mr MICHEL Robert, Mr PESSANT Christian, Mr PERILHE Yves (remplaçant de Mr LACAZE Yves), Mr ROUGER Bernard, Mr RUQUET Adolphe, Mr SEGUOLA Jean Louis, Mr SEPOLD Alex, Mr SEVILLA Thierry, Mr THIBAUD Gérard, Mr VALETTE Claude, Mme VEGANZONES Laure (remplaçante de Mr FERRAGE Pierre), Mme VEZAT Maryse, Mme VIDAL Jacqueline, Mr VIGNES Michel, Mr YZARD Didier.

**Etaient Excusés** : Mr ANZALONE Michel, Mr AUDOUBERT Michel, Mr BARBERO Michel, Mr BELLOIR Jérôme, Mr BOURY Alain, Mme BRIAND Christine, Mme CANAL Marie Claude, Mme CASSIER Michèle, Mr CATALA Claude, Mr CHEVET Patrick, Mr COLOMBIER Marc, Mr CRAMPAGNE Stéphane, Mr CROUZATIER Jean Marie, Mr DEGA Eric, Mr DEVIC Henri, Mme DUBREUIL Anne Cécile, Mme FAUSTINI Marie Claire, Mr FERRAGE Pierre, Mr GALY Mauricé, Mme GREGOIRE Anne Marie, Mr LACAZE Yves, Mr LEMASLE Patrick, Mme MALET Valérie, Mr NAYLIES Charles, Mr ROUJAS Gérard, Mr SENECLAUSE Christian, Mme SUZANNE Colette, Mlle TEMPESTA Marie Caroline, Mr TURREL Denis, Mme VIDAL Jacqueline, Mr VINCENT Didier.

**Secrétaire de séance** : Mme DELAVERGNE Evelyne

**OBJET :** Renouvellement des conventions pour l'entretien des voiries communautaires

La Communauté de Communes du Volvestre est compétente en matière de création, d'aménagement et d'entretien de la voirie communautaire. A ce titre, elle doit assurer l'entretien des voiries transférées (l'ensemble des voies et chemins communaux) : désherbages, balayage, nettoyage de fossé, passage d'épaveuse, élagage, repérage et remise en état des saignées sur accotements, ...

Dans ce cadre, il s'agit pour certaines communes de réaliser pour le compte de la Communauté de Communes du Volvestre, le passage de l'épaveuse sur les voies communautaires des communes suivantes.

COMMUNES AVEC LESQUELLES UNE CONVENTION SERA SIGNEE	COMMUNES SUR LESQUELLES LES TRAVAUX SONT REALISES
MARQUEFAVE	MARQUEFAVE
MONTESQUIEU VOLVESTRE	MASSABRAC MONTESQUIEU VOLVESTRE
SAINT CRISTAUD	SAINT CRISTAUD MONTBRUN BOCAGE
PEYSSIES	PEYSSIES
CARBONNE	CARBONNE
MONTBRUN BOCAGE	MONTBRUN BOCAGE

Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'entretien des voiries sera effectué.

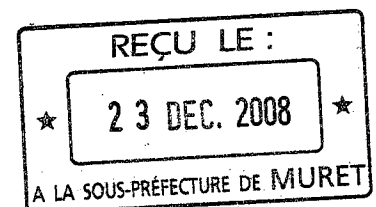
Pour 2009, le coût horaire de la prestation proposé est de 40 € TTC l'heure.

**Après délibération, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité**

- de reconduire ces conventions,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ces conventions,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces complémentaires utiles à ce dossier.

Pour copie conforme,  
Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy HELLE



Délibération publiée,  
transmise au Représentant  
de l'Etat et certifiée exécutoire  
à compter du 23.12.08.....